



MUNICIPALITE
DE BRETIIGNY-SUR-MORRENS

MUNICIPALITE DE BRETIIGNY-SUR-MORRENS

RAPPORT DE GESTION 2008

1 ADMINISTRATION GENERALE

Durant l'année 2008, la Municipalité s'est réunie en séances ordinaires à 46 reprises.

Bretigny est membre de l'Association de la Région du Gros-de-Vaud et de Lausanne Région. Dans Lausanne Région, Bretigny participe aux commissions suivantes : Activités sportives, Financement régional, Toxicomanie et Promotion économique. Les membres du Conseil général qui le désirent peuvent prendre connaissance des rapports d'activités de ces deux associations.

Le 28 juin 2008, la Municipalité a participé à la Journée des Communes Vaudoises à Epalinges.

En 2008, M. Le Préfet Marc-Etienne Piot n'a pas procédé au traditionnel contrôle annuel de la commune, car il a visité uniquement les 25 communes faisant nouvellement partie du district depuis le 1^{er} janvier 2008.

A l'appel de la séance du 3 décembre 2008, le Conseil général de Bretigny comptait 42 membres.

Le 31 décembre 2008, Bretigny comptait 717 habitants, soit 352 hommes, (dont 76 de moins de 15 ans) et 365 femmes, (dont 80 de moins de 15 ans).

2 FINANCES

Les charges 2008 sont de Fr. 2'151'285.56 (Fr. 2'729'600.- au budget) soit ./ 578'314.44.

Les revenus 2008 sont de Fr. 2'531'662.96 (Fr. 2'508'600.- au budget) soit + 23'062.96.

Les amortissements s'élèvent à Fr. 409'071.35 contre Fr. 415'000.- au budget.

Les attributions obligatoires aux fonds de réserve sont de Fr. 53'700.-, non prévues au budget.

Des prélèvements de Fr. 30'000.- sur le fonds de réserve pour amortissements et de Fr. 2'393.95 sur le fonds de réserve pour travaux permettent d'équilibrer les comptes.

Le total de toutes les recettes fiscales de l'année 2008, déjà majoré d'une reprise de Fr. 50'000.- sur le fond pour différences d'impôts, est de Fr. 1'520'324.63. Il est de Fr. 67'675.37 inférieur au budget de Fr. 1'588'000.-, mais de Fr. 72'393.68 supérieur aux recettes de l'année 2007 (Fr. 1'447'930.95).

Le total des encaissements d'impôts 2008 concernant les personnes physiques était budgété à Fr. 1'500'000.-. Les comptes 2008 enregistrent des encaissements de Fr. 1'339'910.54, soit Fr. 160'089.46 de moins. Ces contributions des personnes physiques étaient de Fr. 1'247'892.45 en 2007, soit une augmentation de Fr. 92'018.09 entre 2007 et 2008.

Les autres impôts, notamment l'impôt des personnes morales, l'impôt foncier, les droits de mutation et les gains immobiliers avec un total de Fr. 130'414.09 sont de Fr. 42'414.09 supérieurs au budget.

La charge nette d'intérêts sur les dettes est de Fr. 98'865.- en 2008, contre Fr. 92'000.- au budget et Fr. 74'050.- dans les comptes 2007.

Les dépenses d'investissement de l'année 2008 totalisent Fr. 15'378.35, les amortissements sont de Fr. 394'071.35 et les subventions reçues de Fr. 46'607.-. Il en résulte une diminution des investissements de Fr. 425'300.- en 2008.

3 DOMAINES ET BATIMENTS

Forêts

La surface boisée de 75 ha. représente le 26 % de la superficie totale de notre commune.

Les chiffres indiqués sont issus des résultats enregistrés par le garde forestier ayant œuvré sur le Triage Mèbre-Talent en 2008. Les volumes et les montants sont liés à l'exploitation et aux travaux du 1er janvier au 31 décembre 2008. Ces derniers ne correspondent donc pas forcément à la comptabilité communale car la vente de bois et les factures peuvent être décalées sur deux voire trois années.

Exploitation des bois

En janvier 2008, une grosse coupe d'éclaircie a été effectuée au Bois des Clous par l'entreprise Clerc. Cette intervention a eu lieu dans un peuplement très peu entretenu depuis plusieurs dizaines d'années ! L'opération qui visait à redynamiser cette forêt a très bien fonctionné.

Le résultat de la coupe est le suivant :

Bois de service résineux	129 m3	(Fr. 12'227.- de recette)
Bois de service feuillus	32 m3	(Fr. 2'291.- de recette)
<u>Bois de feu et industrie</u>	<u>200 m3 (285 st)</u>	<u>(Fr. 8'967.- de recette)</u>
Total	361 m3	(Fr. 23'485.- de recette)

La facture des travaux s'est élevée à Fr. 18'262.-. Vu la topographie du terrain et le peuplement avant les travaux, le coût de revient de Fr. 50.50 par m3 est jugé comme très bon. La commune a également bénéficié d'une contribution de Fr. 1'692.- pour la protection du ruisseau.

Il n'y a pas eu de bois bostryché sur la commune en 2008.

Afin de respecter le budget 2008, aucune coupe n'a été réalisée en automne.

Plantations

Contrairement à 2007, il n'y a pas eu de plantations en 2008.

Suite aux dernières grosses plantations effectuées au Bois des Clous et à l'Essert (Bellevue), il est prévu de ralentir ce type de travaux pour un meilleur équilibre des étapes de développement.

Soins aux jeunes peuplements

L'ensemble des jeunes plantations représentant environ 1.6 ha a été entretenu en été par l'entreprise Clerc. De plus, 1.2 ha de soins culturaux ont été effectués par le Centre de formation. Le forestier félicite la commune pour son engagement dans la création et l'entretien des jeunes peuplements d'avenir.

Desserte

Le sentier partant de la Step est maintenant fauché au moins une fois par année (600 mètres).

Le chemin à camion du Bois de l'Essert (ch. de Bellevue) a été entretenu. Des coulisses en béton ont été aménagées dans la descente par le Centre de formation, afin d'éviter l'érosion de surface. Cela semble efficace et demande peu d'entretien. Des nids de poule et de légers affaissements s'étaient formés sur le replat. Ces derniers ont été bouchés avec les matériaux en dépôt près de Tagada.

Bâtiments communaux

Cette année, seulement des travaux d'entretien courant ont été exécutés dans nos divers bâtiments.

4 TRAVAUX

Urbanisme

Mise à l'enquêtes publiques et administratives

La Commission consultative d'urbanisme est composée de M. Ronald Bovay, président, Mme Linda Viguet-Peissard, M. Arnold Ottonin et M. Philippe Noeninger, urbaniste.

Au cours de l'année, 2 dossiers pour mise à l'enquête publique et 7 dossiers pour enquête administrative ont été déposés auprès de la Municipalité. Les 2 permis de construire ont été accordés.

Plan directeur cantonal (PDCn)

Le nouveau Plan directeur cantonal est entré en vigueur le 1^{er} août 2008, remplaçant ainsi celui de 1987. Au cours de l'automne, il s'est mis en place la Commission d'application du PDCn, plate-forme d'échange pour les communes, les professionnels et les représentants des milieux associatifs afin de mener à bien la mise en œuvre et le suivi du PDCn. L'ancien Service de l'aménagement du territoire (SAT) a fait place au Service du développement territorial (SDT).

Plan directeur régional

L'entrée en vigueur du nouveau Plan directeur cantonal impose aux régions vaudoises, dont celle du Gros-de-Vaud, la révision de leur plan directeur régional. En effet, la nouvelle politique d'aménagement du territoire, tel que définie dans le Plan directeur cantonal, attribue aux régions plusieurs tâches essentielles, dont notamment :

- la définition des centres locaux
- la localisation des parkings d'échanges (P+R)
- la prise en compte d'une politique de stationnement coordonnée avec la qualité des dessertes
- la planification des zones d'activités
- le traitement des constructions dignes de protection et à valeur touristique

A l'occasion de séances d'information, les représentants des communes ont été informés sur la nécessité, les enjeux, le planning et le financement de cette révision du Plan directeur régional du Gros-de-Vaud. Pour mener à bien cette révision, une contribution financière des communes est indispensable en complément de la subvention cantonale. Le Comité et la Plate-forme Environnement ont proposé une participation exceptionnelle de Fr. 2.- par habitant pour l'année 2009 et un montant identique pour 2010. Notre commune et les cinq autres concernées par le Schéma Directeur du Nord-Lausannois ont demandé une baisse de cette participation au vu de leur double appartenance.

Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM)

Le projet du PALM déposé en 2007 auprès des services de la Confédération satisfait aux exigences de base. L'examen qui s'en est suivi a abouti à le classer parmi les projets « bons », compte tenu de son rapport coût-utilité. La proposition de contribution de la Confédération à son coût est de 40%. Au point de vue technique, le rapport d'examen qui accompagne « l'Arrêté fédéral sur l'étape de financement 2011-2014 du programme en faveur du trafic d'agglomération » rend bien compte des demandes à accomplir pour atteindre les objectifs du PALM.

Schéma Directeur du Nord Lausannois (SDNL)

Les communes de Bournens, Bretigny-sur-Morrens, Cheseaux-sur-Lausanne, Cugy, Froideville, Jouxten-Mézery, Lausanne, Le Mont-sur-Lausanne, Morrens, Prilly, Romanel-sur-Lausanne, Sullens complétées par Lausanne Région, Association Blécherette Région et le SAT se sont rencontrés à plusieurs reprises afin de définir une politique concertée de développement urbanistique pour le nord lausannois. Pour permettre d'avancer dans les diverses études d'aménagements, un chef de projet a été engagé en la personne de M. Jacques Baudet et M. François Blanc a été nommé au poste de Président du SDNL.

Les différents travaux auxquels notre commune est associée sont :

- l'extension du réseau TL sur la commune du Mont
- amélioration de la desserte en commun sur les communes du Nord
- infrastructures des transports individuels et liaison Nord-Ouest
- armature verte, énergie et développement durable

Notre participation financière pour cette année est de Fr. 285.30. Elle est budgétisée pour l'année 2009 à Fr. 1'455.- pour le fonctionnement du bureau et de Fr. 4'107.- pour les diverses études.

Routes

Quatre ralentisseurs ont été posés sur la route du Chalet Saboton.

Ordures ménagères et décharge

Depuis 1996, VALORSA SA est l'organisme de gestion des déchets du périmètre Ouest du Canton de Vaud. Il regroupe 111 communes entre Vallorbe, la Vallée de Joux, Buchillon, Prilly et Bercher pour un bassin de population de 170'000 habitants.

Ces 111 communes sont, via VALORSA SA, actionnaires à 44,13% de l'usine Tridel, société fille du périmètre Ouest. La totalité des déchets incinérables de VALORSA SA y est brûlée.

Le début de l'année 2008 a permis à VALORSA SA de rencontrer ses actionnaires lors de séances d'information concernant les taxes et règlements communaux. Plusieurs communes ont, suite à ces réunions, démarré un projet de mise à niveau de leur règlement avec instauration d'une taxe proportionnelle.

2008 a été marqué par la réussite complète de la logistique rail-route. Avec 90% des communes actionnaires collectant leurs ordures ménagères avec des véhicules IES/ACTS et l'accès à deux stations de compactage pour le 10% restant, tous les sacs poubelles du périmètre ont pris le train.

En parallèle, VALORSA SA a lancé une collecte rationalisée des déchets spéciaux des ménages. Grâce à la forte contribution de toutes les communes, ce ramassage a pris sa vitesse de croisière en quelques mois.

Les chiffres ci-dessous montrent les quantités de déchets gérées par VALORSA SA. 10'000 tonnes supplémentaires de déchets industriels sont apparues sur le périmètre Ouest. De manière générale, la production de déchets ménagers continue sa croissance. Dans ces conditions, VALORSA SA s'efforce de rechercher pour les communes les meilleurs débouchés.

Côté administratif, l'attention se porte toujours plus sur le conseil aux communes pour les procédures de marchés publics, l'optimisation des collectes et les déchèteries. VALORSA SA met à disposition son expérience et ses connaissances du secteur des déchets pour proposer le meilleur service à ses actionnaires.

Déchets collectés en 2007 et 2008

	2007 en tonnes gérées par VALORSA SA	2008 en tonnes gérées par VALORSA SA
Ordures ménagères	37'688	38'515
Déchets encombrants	4'599	3'522
Déchets commerciaux	4'345	14'245
Papier	4'361	4'426
Verre	4'477	4'392
Déchets compostables	1'839	2'153
OREA, appareils électriques	396	395

	2007 en tonnes/ kg par habitants	2008 en tonnes/ kg par habitants
Ordures ménagères	155 / 216	151 / 211
Déchets encombrants	12 / 17	6 / 8
Papier	60 / 84	59 / 82
Verre	32 / 45	35 / 49
Déchets compostables	260 (m3)	184 (m3)
Appareils électriques	4 / 6	0 / 0
Base au 31.12.2007 : 716 habitants		
Base au 31.12.2008 : 717 habitants		

Réseau d'égouts, épuration

Quelques travaux courants d'entretien du réseau d'évacuation des eaux ont été effectués.

La subvention complémentaire demandée dans le cadre de la mise en séparatif du hameau de Béthusy a été acceptée par le Service des eaux, sols et assainissement (SESA).

Une première version du plan général d'évacuation des eaux (PGEE) a permis de fournir au bureau d'ingénieurs les dernières informations dont ils ont besoin afin de terminer le dossier. Les bâtiments hors zone doivent encore être traités.

Le 17 septembre 2008, le Conseil général a adopté le nouveau règlement sur l'évacuation et l'épuration des eaux et son annexe. Ce nouveau règlement permet de tenir compte des modifications légales ainsi que s'adapter aux nouvelles normes techniques concernant l'évacuation et l'épuration des eaux. La modification majeure est le fait de prendre en considération une part eaux claires et une eaux usées lors de la taxe annuelle d'entretien des collecteurs. La part eaux claires est calculée selon la surface bâtie au sol et la part eaux usées selon la surface brute de plancher. Ce nouveau règlement a été approuvé par le Département de la sécurité et de l'environnement le 30 octobre 2008. Il entre donc en vigueur pour l'année 2009.

Association Intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la région bassin supérieur du Talent (AET)

Il n'y a pas eu de problème particulier d'exploitation de la STEP mise à part quelques petites pannes sans incidence, sur le traitement des eaux, réparées par l'exploitant.

La répartition des frais entre les communes a été basée sur les équivalents habitants (EH) de Bretigny, Cugy, Froideville et Montheron recensés au 31 décembre 2008. Pour Bretigny, cela représente 740 EH (750 EH en 2007) sur les 3'599 EH raccordés à l'AET.

La dernière campagne d'épandage des boues s'est bien déroulée. Depuis le 1^{er} octobre 2008, les boues sont incinérées par la STEP de Vidy.

5 INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

Enseignement

L'année 2008 a été particulièrement importante pour l'organisation scolaire de notre commune ainsi que pour celles de Cugy, Froideville et Morrens. En effet, nous pouvons scinder en deux parties son déroulement, soit :

Période du 1^{er} janvier au 31 juillet : Au cours de ces sept mois, nous avons fait partie de l'Etablissement primaire et secondaire du Mont-sur-Lausanne comprenant les communes de Bretigny, Cugy, Froideville, Lausanne pour le hameau de Montheron, Le Mont-sur-Lausanne et Morrens. Son organisation est identique à celle décrite dans le rapport de gestion 2007.

L'effectif de cet établissement était de 1254 élèves dont le coût moyen par enfant et pour 7 mois est le suivant :

▪	primaire	Fr. 1'394.28
▪	secondaire	Fr. 1'971.74

Période du 1^{er} août au 31 décembre : le collège de la Combe construit par l'Association Scolaire Intercommunale du Cugy et Environs (ASICE) étant terminé à temps, nous avons pu ouvrir le nouvel Etablissement primaire et secondaire du Cugy et Environs. Les communes membres de l'ASICE sont Bretigny, Cugy, Froideville et Morrens.

L'effectif de ce nouvel établissement est de 729 élèves, dont le coût par enfant et pour 5 mois est le suivant :

▪	primaire	Fr. 931.81
▪	secondaire	Fr. 2'182.09
▪		

61 élèves du primaire et 28 élèves du secondaire composent notre effectif

Les enfants suivant la voie secondaire de baccalauréat (VSB) ont été scolarisés dans l'Arrondissement secondaire de Lausanne. Seul les élèves de 9^{ème} année termineront leur cursus à Lausanne pour l'année 2008-2009. Le coût d'un enfant pour la fréquentation de la voie VSB se monte à Fr. 3'281.56.

10 élèves de 7-8-9^{ème} pour l'année 2007-2008 et 2 élèves de 9^{ème} pour l'année 2008-2009 composent notre effectif.

La mise à disposition d'une salle de classe pour une commune est facturée à l'Etablissement au prix de Fr. 18'000.- par année, augmenté pour son entretien, réparations et espaces verts, d'un forfait annuel de Fr. 11'000.-. L'utilisation de la salle de gymnastique est facturée au prix de Fr. 2'500.- par classe.

Etablissement primaire et secondaire de Cugy et environs.

Les représentants de notre commune dans les organes de l' ASICE sont :

Conseil intercommunal :	M. Pierre-Alain Marmillod, Président du Conseil Mme Madeleine Geiger M. Marc Tille
Suppléants :	MM. Laurent Chappuis Pierrick Viguet
Comité de direction	M. Urs Lauper, Syndic M. Pierre-Alain Marmillod, Municipal des écoles
Commission de gestion :	Mme Madeleine Geiger
Suppléant :	M. Marc Tille

Le Conseil Intercommunal s'est réuni à 3 reprises et à notamment accepté les compte 2007, approuvé le budget 2009, préavisé favorablement l'acquisition d'équipements complémentaires pour une somme de Fr. 210'000.-, pris note avec satisfaction de la nomination de M. Philippe Gaillard par le DFJC au poste de directeur de notre établissement, réceptionné le bâtiment de la Combe et adopté le tarif de location des locaux scolaires.

Le Comité de direction secondé par les Municipaux des écoles s'est réuni à 14 reprises. Les principaux sujets traités ont été la conclusion des assurances inhérentes au bâtiment et à l'établissement, l'équipement de la bibliothèque, la préparation du budget, la signature d'un contrat pour la fourniture des plaquettes de bois destinées au chauffage des bâtiments, la préparation d'un contrat de droit privé avec la Ville de Lausanne, la signature d'une convention pour la répartition des tâches administratives entre l'ASICE et l'Etat de Vaud, confirmé le personnel de conciergerie, travaillé sur le Règlement du Conseil d'Etablissement, approuvé l'organisation des transports scolaire, etc....

Construction du Collège de la Combe

Le bureau de la Commission de construction du collège (COMCOL) est composé de :

Messieurs : Raymond Bron, Syndic de Cugy
Michel Cardinaux, Ancien responsable des constructions scolaires de l'Etat de Vaud
Kaveh Rezakhanlou, Architecte mandataire
Paul Juillerat, Architecte conseil
Philippe Gaillard, Directeur
Pierre-Alain Marmillod, Représentant des communes membres et professionnel de la construction.

Près de 27 séances ont été nécessaires pour mener à bien la construction de ce collège pendant l'année 2008. Elles ont permis que les délais soient maintenus pour une rentrée scolaire le 25 août, dans l'enveloppe du crédit cadre, et que tous les problèmes liés à une telle construction puissent être résolus à temps. Au 31 décembre 2008, l'engagement financier était de 19,5 millions et les factures payées à 95%.

6 POLICE

Police municipale

La charge de Fr. 29'573.85 concerne les prestations de Mme Irène Bugnon et Securitas.

A raison d'une heure par jour, notre agente de police a fait de la prévention à la sortie des classes. Tout au long de l'année, elle veille à la bonne conduite des automobilistes dans le village, sur les chemins forestiers ainsi qu'aux abords des places de pique-nique. Elle a toutefois dû sévir à quelques reprises et le montant des amendes d'ordre délivrées s'élève à Fr. 1'341.85.

Securitas est une entreprise privée de sécurité. Elle effectue chaque week end deux rondes de façon aléatoire dans notre village.

Surveillance mutuelle des habitations

Le gérant de sécurité de notre région, par le biais de nos correspondants locaux, nous a transmis les délits commis en 2008 sur notre commune. Nous les énumérons ci-dessous :

Février	vol par effraction dans un cabanon au chemin du Chalet Saboton
Mars	tentative de vol avec effraction dans un cabanon au chemin du Chalet Saboton

Sur la RC, route de Cugy

le 23 janvier 2008,	345 véhicules contrôlés	21 dénoncés
le 12 mars 2008	255 véhicules contrôlés	36 dénoncés
le 21 juillet 2008	961 véhicules contrôlés	106 dénoncés
le 5 décembre 2008	920 véhicules contrôlés	10 dénoncés

Sur la rue du Village

le 3 décembre 2008	27 véhicules contrôlés	1 dénoncé
--------------------	------------------------	-----------

Défense contre l'incendie

Le montant dû par Bretigny pour cette année s'élève à Fr. 10'039.15.

Bretigny, sous le commandement de M. Yves Chatelan, compte actuellement 18 pompiers, dont 5 sont rattachés au Détachement de Premier Secours (DPS). Départs en retraite de MM. Olivier Giddey, Christian Blatti et Tiziano Piazzalunga.

Il est à noter la démission de 8 sapeurs au 31 décembre 2008.

Intervention : aucune du DPS en 2008 pour Bretigny.

Les soldes sont prises en charge par l'ECA. Notre part aux frais de fonctionnement se monte à Fr. 2'919.05.

Protection civile

La protection civile de Bretigny est gérée depuis 1998 par la PCi région Gros-de-Vaud à Echallens. Cet organisme établit un rapport pour la région, qui peut être consulté auprès de la Municipalité. Dans la mesure où la Municipalité de Bretigny n'est plus compétente pour la gestion de cet organisme, nous renonçons ici à rapporter les activités de la PCi.

7 SECURITE SOCIALE

Facture sociale

La facture sociale pour 2008 se monte à Fr. 512'072.-, soit Fr. 715.18 par habitant contre Fr. 796.- pour 2007. Le montant est défini selon la classification des communes selon leur capacité financière (17,86 pour Bretigny) et la population au 31.12.2007 (716).

La somme de Fr. 91'138.- nous a été ristournée. Il s'agissait d'une diminution de coût dans certains secteurs pour l'exercice 2007. Ci-dessous, les explications pour les plus grandes variations.

1. Prestations complémentaires
Pour les personnes hébergées en EMS, par ailleurs, les courts séjours sont en légère diminution suite au relèvement du montant de la participation des bénéficiaires.
2. Assurance maladie
L'intégralité de l'enveloppe n'a pas été dépensée en 2007. Le solde de l'enveloppe 2007 est reporté sur l'année 2008 et sera comptabilisé en 2008.
3. Enseignement spécialisé
L'écart par rapport au montant budgété s'explique essentiellement par deux facteurs, à savoir :
 - la reconnaissance par l'office invalidité de dossiers d'élèves en attente d'une décision d'une part;
 - l'augmentation pour l'Ecole cantonale des enfants sourds (ECES) des prestations de soutien pédagogique spécialisé subventionnées par l'Office fédéral des assurances sociales, d'autre part.

A cela, il faut ajouter un montant de Fr. 61'824.- concernant l'enseignement spécialisé imputé sur le compte 53.351. Les participations versées au canton s'élèvent finalement à Fr. 573'896.-.

La commune participe à raison de 50% à la facture sociale. Cette dernière couvre notamment les prestations suivantes :

les prestations complémentaires à domicile et hébergement

- les subventions pour l'assurance maladie
- les aides, subventions et autres régimes sociaux
- la protection de la jeunesse
- le COFOP (Conseil et orientation dans la formation professionnelle)
- l'enseignement spécialisé

Organisme Médico-Social Vaudois (OMSV)

La participation des communes et le financement de l'aide et soins à domicile en 2007

L'Etat et les communes financent paritairement les prestations d'aide et de soins à domicile délivrées par les Centres médico-sociaux (CMS) sous la responsabilité des Associations et Fondations régionales. Cette règle est inscrite dans la loi du 5 décembre 1967 sur l'OMSV.

Pour les communes, cela signifie une participation financière par habitant de Fr. 76.10 en 2008.

Ce montant représente pour 2007, 27 % du financement total des prestations réparties comme suit :

Clients :	11 %	les clients paient une partie des prestations, en particulier les heures de ménage et les repas. En 2008, le tarif horaire de l'aide au ménage reste à Fr. 25.-.
Assurances maladie :	35 %	les assurances maladie remboursent les prestations de soins à des tarifs horaires supérieurs aux plafonds fixés par la LAMAL : Fr. 66.60 pour les soins infirmiers et Fr. 49.90 pour les soins de base.
Subvention de l' Office Fédéral des assurances sociales		La subvention de l'OFAS (selon LAVS 101 bis) est supprimée. Suite à la RPT, elle est intégralement prise en charge par les communes et le canton. La contribution par habitant intègre en conséquence une somme de Fr. 21.60 pour couvrir ce financement. L'augmentation du financement en lien avec les prestations est de Fr. 5.50.
Canton :	27%	Le canton et les communes paient le manco de financement.
Communes :	27%	Leur subvention est versée à l'OMSV, chargé d'appliquer la loi. Le montant dû par les communes correspond à Fr. 76.10 par habitant.

Association régionale pour l'action sociale de la région Prilly-Echallens (ARASPE)

Les membres du Conseil général qui le désirent peuvent prendre connaissance du rapport d'activité de cette association régionale pour l'action sociale Prilly-Echallens

Accueil familial

Conformément à la décision prise lors de l'assemblée générale du 26 septembre 2007, la contribution 2008 de notre commune pour la structure de coordination de l'Entraide Familiale et l'Accueil de Jour des Enfants (EFAJE) Gros-de-Vaud et environs, est de Fr. 4.15 par habitant.

La commune de Thierrens étant nouvellement membre dans l'EFAJE, le nombre d'habitants du réseau passe de 30'922 à 31'534.

Nous avons toujours 1 maman de jour officielle dans la commune. Mme Fitze a une nouvelle coordinatrice, Mme Maya Caduff qui s'occupe de notre région.

Commission toxicomanie

La commission toxicomanie s'est réunie 10 fois tout au long de l'année 2008. A l'approche de l'Euro Foot, la réflexion s'est portée sur la gestion de la consommation de l'alcool lors des manifestations. Nous avons attiré l'attention sur l'importance de mettre à disposition du public un certain nombre de robinets d'eau.

La commission a réalisé un onglet « dépendances » qui a été mis en lien sur le site Internet de la commune.

La commission a suivi des présentations de l'Institut Universitaire de Médecine Sociale et Préventive (IUMSP).

8 SERVICES INDUSTRIELS

Eaux

Généralités

Les trois sources dont notre commune a le privilège d'être propriétaire sur les communes voisines de Bottens et Froideville, continuent de nous fournir environ les deux tiers de notre consommation, le solde étant racheté à la Ville de Lausanne. En hiver, la diminution de la consommation et les chutes de pluie plus fréquentes permettent même à nos sources de couvrir notre consommation.

Le 17 septembre 2008, le Conseil général a adopté le nouveau règlement sur la distribution de l'eau. Ce nouveau règlement permet de mieux gérer la facturation de la consommation d'eau aux propriétaires. Il a été approuvé par le Département de la sécurité et de l'environnement le 15 décembre 2008. Il entre donc en vigueur pour l'année 2009.

Achat d'eau à la ville de Lausanne

L'eau a été facturée selon le nouveau contrat pour l'année 2008. Il semble que l'on a économisé légèrement sur l'achat d'eau en gros mais, le nouveau contrat étant basé sur différents facteurs, une étude sur quelques années permettra de mieux se rendre compte des économies effectives.

Autocontrôle

Les analyses biologiques et chimiques de notre eau sont conformes aux prescriptions fédérales des 1^{er} mars et 26 juin 1995 sur les exigences en matière d'hygiène, de microbiologie et sur les denrées alimentaires.

Plan directeur de la distribution de l'eau (PDDE)

Une version modifiée du PDDE a été envoyée au canton pour validation par le bureau d'études Jan & Courdesse.

Gaz

Toute l'installation et la gestion du réseau de gaz sont de la compétence du Service du gaz de la Ville de Lausanne (SGL). Nous n'avons donc pas de réseau communal. Cependant, lors de travaux pour lesquels des fouilles sont effectuées, nous informons le SGL. Ce dernier décide de l'opportunité de prévoir l'extension du réseau de gaz en vue du raccordement de nouveaux abonnés.

En 2008, il n'y a pas eu d'extension du réseau sur notre commune.

Téléreseau

A l'instar de ce qui se fait pour le réseau du gaz, nous avertissons Urbatel SA lors de travaux pour lesquels des fouilles sont effectuées.

Bretigny, le 14 mai 2009

La Municipalité